

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES

NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

SECONDE ANNÉE RÉPUBLICAINE.

TRIDI 23 du mois Brumaire.

Ere vulgaire.

Mercredi 13 Novembre 1793.

Le Bureau des *Nouvelles Politiques*, &c., Feuille qui paroît tous les jours, est établi à Paris, rue S. Honoré, vis-à-vis l'ancien Hôtel de Noailles, n^o. 1499, près les Jacobins. Le prix de la souscription est de 42 liv. par an, de 21 liv. pour six mois, & de 12 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être adressées au citoyen FONTAILLE, Directeur de l'Abonnement, qui doit commencer le 1^{er}. d'un mois, & on ne reçoit point de lettres non-affranchies.

A L L E M A G N E.

Extrait d'une lettre de Hambourg, du 25 octobre.

Les envoyés de Londres & de Berlin à Stokholm viennent de faire de nouvelles représentations sur la quantité considérable de grains & autres provisions de guerre & de bouche qu'ils prétendent que la Suede fournit à la France. Il est certain qu'un quatrieme convoi est prêt à mettre à la voile des ports de Suede. La république françoise tire aussi de grands secours du Dannemarc; les vaisseaux qui partent de Copenhague prennent leurs connoissemens pour Bilbao, & ensuite ils arrivent ailleurs: trois François nommés de la Marre, Castera & Framery ont l'intendance de ce commerce à Copenhague; ils doivent y passer l'hiver.

Nota. Cette lettre, insérée dans les papiers anglois, a servi de texte à de violentes déclamations contre les cours du Nord qui veulent maintenir la liberté de leur commerce, liberté dont l'Angleterre ne veut point du tout, & à laquelle elle accuse aussi les Hollandois d'aspirer, en assurant que ceux-ci approvisionnent de même la France. Le même despotisme, exercé par l'Angleterre dans tous les états maritimes de l'Europe, commence à ouvrir les yeux des peuples, & même des gouvernemens, sur le danger de l'ambition folle de Pitt; & en Angleterre même, le commerce & les manufactures, qui souffrent prodigieusement de l'état actuel des choses, mêlent leurs clameurs à celles de tous les commerçans de l'univers; car enfin pour vendre il faut acheter; & en s'aliénant ainsi tous les peuples par une oppression injuste, comment espérer de commercer avec eux!

De Manheim, le premier novembre.

Les papiers-nouvelles de Vienne, pour prouver le peu de goût qu'ont les Autrichiens pour le célibat, avancent qu'il ne se présente plus un seul candidat pour le cloître ou pour la prêtrise, malgré la permission accordée par l'empereur Joseph II aux religieux & religieuses de recevoir des novices, & aux évêques d'admettre à la prêtrise.

Les états de Hongrie ont reçu ordre de s'assembler à Presbourg, pour délibérer sur les moyens de fournir à l'empereur les sommes & les troupes dont il a besoin pour faire une troisième campagne.

Les lettres de Pétersbourg portent que le mariage du grand duc Alexandre est renvoyé au 8 du présent mois.

On fait circuler dans les états des puissances coalisées des papiers soi-disans officiels, qui portent que la levée du siege de Maubeuge a été occasionnée par les faux rapports des espions; qu'au reste, Clairfait & Cobourg se sont bien vengés de cette supercherie, en mettant en pieces l'armée françoise. On voit, par ce misérable subterfuge, jusqu'à quel point de détresse l'armée autrichienne est réduite, puisqu'elle emploie l'artifice & le mensonge pour cacher sa honteuse défaite & faire revivre le courage abattu des habitans.

Les alliés ne peuvent pas pardonner à lord Hood d'avoir accepté à Toulon la constitution de 1791. Les Autrichiens & les Hollandois font circuler avec affectation des papiers publics où on lit que les Anglois ne se sont pas aussi distingués qu'ils auroient dû le faire dans la campagne actuelle; que même ils ont été de très-peu d'utilité à leurs alliés. Le vrai motif de ces manœuvres est que les alliés détestent tout ce qui a l'air d'une constitution amie de la liberté. C'est donc en haine du lord Hood, pour avoir paru panacher en faveur de la constitution de 1791, que les alliés emploient toutes les petites manœuvres dont nous venons de parler.

Le prince de Cobourg écrit dans les termes les plus forts au sujet du danger auquel est exposée la Flandre Autrichienne; il déclare que sans un renfort de 50,000 hommes au moins il ne peut pas répondre de cette province; il s'attend à être attaqué sous très-peu de jours par l'armée françoise, qui s'est augmentée depuis peu de plus de 170,000 hommes. Il se plaint des Hollandois & même des Anglois. A mesure qu'il arrive des troupes dans le pays on les lui envoie, ainsi que des munitions de toute espece qui arrivent en des quantités presque incroyables de toutes les parties de la Hollande.

A N G L E T E R R E.

De Londres, le 29 octobre.

Le camp de Brighthelmston va enfin être levé: demain deux régimens doivent en partir; ils seront suivis successivement par tous les autres régimens. Huit de ceux-ci seront cantonnés le long des côtes de Suffex, pour s'opposer à la descente dont nous sommes menacés par les François.

Salmonth, 15 octobre. Aujourd'hui est arrivé ici le vaisseau la *Blonde*, qui, après avoir été chassé par deux frégates fran-

coûts, a eu le bonheur de leur échapper & de gagner ce port. Il étoit ferré de si près par les deux frégates ennemies, qu'il n'a dû son salut qu'à la supériorité de la marche; encore a-t-il été obligé de jeter une partie de son lest dans la mer. Quand la chasse a commencé, il y avoit trois autres frégates françoises à une petite distance des deux premières.

Le paquebot *l'Expédition* est arrivé hier de Lisbonne après une traversée de 13 jours.

Le paquebot *le prince William*, qui étoit parti d'ici le 23 de ce mois, a été forcé par les vents contraires de rentrer aujourd'hui dans ce port.

Le tems a été très-beau durant toute la campagne dernière: cependant les maladies, sans compter les combats, nous ont enlevé beaucoup de monde. Que seroit-ce, si nous en falloit commencer une autre, & que la saison fût plus vive? Nous n'aurions plus à mettre en campagne que des jeunes gens peu disciplinés & nullement acclimatés, tandis que les François augmentent en nombre, s'aguerrissent & se perfectionnent dans la discipline. Ce seroit donc, de la part de notre ministère, une folie impardonnable de s'entêter à faire cette campagne, où nous aurions à lutter avec tant de désavantage.

Portsmouth, le 27 octobre. Hier est arrivée ici la frégate *la Circe*, venant de Guernesey; & *l'Andromède*, des Indes occidentales.

Il est arrivé hier un exprès, avec ordre aux vaisseaux de transport, destinés pour les Indes occidentales, de se tenir prêts à partir incessamment pour Ostende. Le gros tems a empêché les officiers d'aller à bord ni d'y transporter leurs malles; aujourd'hui on a employé la plus grande partie de la journée à cette opération, qui cependant n'est pas entièrement finie.

Nous tenons les détails suivans de trois jeunes Anglois arrivés à Cantorbery, après s'être échappés du collège de Douay: Au commencement de la guerre, les étudiants Anglois de cette ville étoient au nombre de 150; peu de tems après ils ont été réduits à 50. En conséquence d'un décret de la convention, qui met en état d'arrestation tous les Anglois, Irlandois & Écossais, & fait leurs biens, les scellés ont été mis sur le collège Anglois, & les étudiants transférés au collège Écossais. C'est pendant cette translation que ces jeunes gens se sont échappés.

Voici un trait qui caractérise bien le despotisme de notre ministère & de ses suppôts: « Un homme accusé d'avoir tenu des propos inciviques, & condamné en conséquence à six mois de prison, faute par lui de produire bonne & due caution, s'est présenté à la barre du tribunal de police avec deux répondans d'une solvabilité incontestable: cependant l'avocat de l'accusé a contesté au tribunal le droit d'exiger de pareils cautionnemens; il l'a même mis au défi de produire ou de nommer l'acte de parlement qui autorise une pareille mesure dans le cas dont il s'agissoit. Le chef du tribunal s'est contenté de répondre froidement que si l'avocat ou son client trouvoient quelque chose d'irrégulier dans la conduite des magistrats à leur égard, ils n'avoient qu'à les attaquer en justice ».

De Dublin, le 22 octobre. L'inquisition commence à s'établir ici de la manière la plus inquiétante; le moindre propos est traduit en crime, dès qu'il n'exprime pas les sentimens les plus favorables au régime actuel. Un particulier, pour avoir crié: *au diable le duc d'York & son armée*, a été condamné au pilori pour deux heures, samedi prochain, sur le lieu où ces paroles sacrilèges ont été proférées, à deux années d'emprisonnement, à un cautionnement de sept années pour sa bonne conduite; un cautionnement de 500 liv. st. pour sa part, & de 250 liv. st. pour chacun de ses deux répondans, avec une amende de cinq mares d'argent.

Un autre, pour avoir bu au succès des armes de la république françoise, reconnu *coupa-ble* par le jury, a été condamné à une réprimande au pilori, & à trois mois de prison.

Hier les frégates *l'Alarme* & *le Druide* ont fait voile de ce port, avec une flotte marchande considérable sous leur convoi.

Samedi dernier, au soir, il y a eu ici une presse très-vive de matelots, sans distinction d'âge, ni des arrivans dans le port, ni de ceux qui en seroient: ni les pilotes côtiers, ni les conducteurs de gabards n'étoient pas exemptés de cette violence. Nous apprenons cependant que ces derniers ont été relâchés.

Le bruit court ici que pendant quelques jours il a paru deux frégates françoises dans nos parages: comme on ne les a pas vues depuis quelques jours, on présume qu'elles auront pris le chemin de l'Amérique.

(La suite à demain.)

FRANCE.

De Paris, le 23 brumaire.

La Porte Ottomane a annoncé formellement au régent de Suède qu'elle étoit dans l'intention d'envoyer à Stockholm un ambassadeur. Cette démarche du divan paroît confirmer le bruit d'une alliance entre la Porte, la Suède & le Danemark, à laquelle on prétend même que le sénat de Venise doit accéder.

Une lettre de Fréron, représentant du peuple à l'armée d'Italie, apprend que l'on a trouvé dans un vaisseau abandonné sur les côtes de Nice plusieurs paquets parmi lesquels se trouvent des lettres écrites à Vergnaux & aux chefs de la faction brissotine, par Portodibergo, administrateur du département de la Corse, pour les inviter de se retirer dans cette île, si leur parti venoit à succomber. Ce qui prouve, dit Fréron, que les brissotins étoient de complicité avec les traîtres qui se sont vendus à l'Angleterre.

Le général patriote Jourdan s'est présenté à la société des Jacobins, où il a été accueilli par les plus vifs applaudissemens. « Les despotes payoient, a dit Jourdan, avec de l'or, les services que leur avoient rendus leurs esclaves; les applaudissemens que vous venez de me prodigier sont plus capables d'animer le courage des républicains. Le comité de salut public vient de m'appeler auprès de lui; nous avons pris ensemble les mesures les plus propres pour achever la perte des tyrans. Soyez assurés que le fer que je porte ne servira jamais qu'à combattre les rois & à défendre les droits du peuple ».

Nous avons annoncé, sur un bruit public, & d'après un journal estimé, que la femme du Barry avoit été acquittée: c'est une erreur; elle n'a pas encore paru au tribunal révolutionnaire.

TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE.

Le tribunal, séant à la salle de l'Égalité, a condamné à la peine de mort Nicolas Roi, âgé de 22 ans, natif d'Amal, département de la Meurthe, domestique, demeurant ordinairement à Paris chez le citoyen Paulmier, notaire, rue Neuve des Petits-Champs, convaincu d'avoir voulu, par ses propos, rétablir la royauté en France.

Le même tribunal, séant à la salle de la Liberté, a condamné à la même peine Frédéric Kall, âgé de 28 ans, natif de Paris, y demeurant rue du Jour, hôtel de la Patrie, ci-devant officier au régiment de Salm, convaincu d'a-

(Présidence du citoyen Laloi).

Suite de la séance du 21 brumaire.

Sur le rapport des comités de salut public & de la guerre, la convention rend un décret dont voici la substance : 1°. Les différens corps d'infanterie belges & liégeois, à la solde de la république, se réuniront à Feronne le 5 frimaire prochain. 2°. L'un des représentans du peuple près l'armée du nord annoncera à ces corps leur suppression ; & il en formera aussi-tôt autant de nouveaux bataillons que le comportera leur nombre. 3°. Les soldats bavarois, qui faisoient partie de la légion supprimée le 6 du présent mois, seront incorporés dans ces bataillons. 4°. Lorsque les bataillons seront organisés, ils tirent au sort l'ordre des numéros : ils seront désignés sous le nom de bataillons de travailleurs, & sous les numéros 1, 2, &c.

Une pétition tendant à empêcher les plantations en vignes dans les terrains propres à la culture du bled, est renvoyée au comité d'agriculture.

L'épouse du général Schaubourg sollicite le jugement ou la liberté de son époux. — Merlia atteste qu'il a vu ce général rendre des services à la république dans plusieurs circonstances importantes. — La pétition est renvoyée au comité de sûreté générale.

Un grand nombre de communes apportent les ornemens de leurs églises : plusieurs prêtres & religieux déposent le caractère sacerdotal : « Convaincu, écrit un curé du département de la Meuse, que la religion est toute entière dans cette maxime : Ne fais pas à autrui ce que tu ne veux pas qu'on te fasse ; convaincu qu'il ne faut point de prêtres menteurs, ni de cérémonies superstitieuses, je renonce à ma cure & à mon traitement : j'ose affirmer en honnête homme que les peuples ne seront heureux que quand il n'y aura plus ni prêtres ni rois sur la terre ».

Des citoyens juifs viennent offrir à la liberté les objets d'or & d'argent qui servoient au culte de leur synagogue ; ils comparent aux miracles de la montagne Sinaï ceux de la montagne de la convention.

Une députation des sociétés populaires & des sections de Paris vient solliciter une loi qui dispense les citoyens de contribuer à l'entretien d'un culte qui ne seroit pas le leur. — Quelques membres appuient cette pétition ; mais Chabot & Thuriot pensent que la mesure seroit prématurée, & qu'il faut se contenter, en ordonnant la mention honorable de la pétition, de pressentir le vœu du peuple qui ne tardera pas à se manifester, & qui donnera à la loi la force de l'opinion.

La convention charge son comité des finances de lui présenter, dans huitaine, un projet préliminaire sur le traitement des prêtres ; elle décrète que la pétition sera mentionnée honorablement dans le procès-verbal & insérée dans le bulletin.

Voici la déclaration faite dans la précédente séance par Sieyès, membre de la convention :

« Citoyens, a dit Sieyès, mes vœux appelloient depuis long-tems le triomphe de la raison sur la superstition & le fanatisme. Ce jour est arrivé, & je m'en réjouis comme d'un des plus grands bienfaits de la révolution françoise. Quoique j'aie déposé depuis un nombre d'années, tout caractère ecclésiastique, & qu'à cet égard ma profession de foi soit ancienne & bien connue, qu'il me soit permis de profiter de la nouvelle occasion qui se présente pour déclarer encore, & cent fois s'il le faut, que je ne connois d'autre culte que celui de la liberté, de l'égalité ; d'autre religion que l'amour

au mois de juin 1792, évincé avec une partie de ce régiment, pour prendre du service dans l'armée des émigrés, & d'avoir porté les armes contre la république. L'exécution a eu lieu avant-hier sur la place de la Révolution.

COMMUNE DE PARIS.

Séance du 21 brumaire.

Plusieurs sections se sont empressées de suivre le grand exemple donné par les autorités constituées dans la célébration de la fête de la Raison. Les sections du Muséum, de l'Aréopage, de l'Indivisibilité, des Droits de l'Homme, des Lombards & de Beaurepaire ont déclaré abjurer tout autre culte que celui de la Raison & de la Philosophie ; la liberté est leur divinité chérie, l'amour de la patrie leur seule religion, & elles ne connoissent plus d'autres saints que les grands hommes ; elles font venus déclarer au conseil qu'elles avoient ordonné la fermeture des églises de leur arrondissement, & qu'elles se proposent d'en porter les ornemens & les effets à la convention, pour être déposés à la monnaie. On a remarqué parmi ces députations celles des comités révolutionnaires réunis des sections de l'Aréopage, de l'Indivisibilité, des Droits de l'Homme ; l'orateur s'exprimoit ainsi : Nous porterons à la convention les ornemens, les effets de culte, l'arche de saint Paul & les clefs de saint Pierre ; le paradis est ouvert, & nous pouvons tous y entrer. Le conseil a vu avec la plus grande satisfaction les opérations philosophiques de ces sections, le triomphe de la philosophie sur les préjugés, & celui de la vérité sur l'erreur.

Sur la demande de la section de la Cité, le conseil arrête que cette section se nommera section de la Raison, & que le pont, la rue & le parvis de Notre-Dame se nommeront pont, rue & parvis de la Raison.

La section du Finistère vient se plaindre de ce que les marchands établissent une grande différence entre les marchandises dérivées au maximum & celles qui leur sont payées au-dessus, & de ce que ces défordres favorisent le riche & oppriment le pauvre. Le conseil renvoie cette dénonciation aux comités révolutionnaires & aux commissaires aux accaparemens des 48 sections.

Le commissaire de police de la section de Marat fait apporter dans le sein du conseil un sac rempli de morceaux de pain, coupés à l'effar de se conserver, & déposés dans un terrain dans l'arrondissement de cette section. Le conseil renvoie cette pièce justificative à l'administration de police, pour découvrir les coupables d'une dilapidation aussi criminelle.

Chaumette dénonce beaucoup de feuillans, modérés & autres contre-révolutionnaires, qui, craignant la surveillance des autorités constituées de Paris, se sont réfugiés dans les départemens & communes environnantes, pour y disséminer le poison de leurs principes ; il requiert en conséquence, & le conseil général arrête, que la convention sera invitée à décréter que tous ceux qui ont ou qui avoient leur domicile à Paris, ou qui l'ont quitté depuis peu, seront tenus d'y rentrer, à peine de voir leurs biens déclarés biens nationaux.

Le conseil arrête que les citoyens Chaumette & Dorat-Cubieres rédigeront le procès verbal de la fête sublime de la Raison ; arrête qu'il sera présenté à la convention, imprimé & envoyé aux départemens.

Le conseil général invite les sections qui auront déclaré ne vouloir reconnoître d'autre culte que celui de la Liberté & de la Raison, & qui ont congédié leurs prêtres, à fermer les églises de leur arrondissement.

de l'humanité & de la patrie. J'ai vécu victime de la superstition, jamais je n'en ai été l'apôtre ou l'instrument; j'ai souffert de l'erreur des autres; personne n'a souffert de la mienne; nul homme sur la terre ne peut dire avoir été trompé par moi. Plusieurs m'ont dû d'avoir ouvert les yeux à la vérité au moment où ma raison se dégagait saine des tristes préjugés dont on l'avoit torturée: l'énergie de l'insurrection entra dans mon cœur. Depuis cet instant, si j'ai été retenu dans les chaînes sacerdotales, c'est par la même force qui comprimait les âmes libres dans les chaînes royales, & les malheureux objets des haïnes ministérielles à la Bastille. Le jour de la révolution a dû les faire tomber toutes. Je n'ai paru, on ne m'a connu que par mes efforts pour la liberté & l'égalité; c'est comme plébiscite député du peuple, & non comme prêtre, (je ne l'étois plus) que j'ai été appelé à l'assemblée nationale, & il ne me souvient plus d'avoir eu un autre caractère que celui de député du peuple. Je ne puis pas, comme plusieurs de nos collègues, vous livrer les papiers ou titres de mon ancien état, depuis long-temps ils n'existent plus: je n'ai point de démission à vous donner; mais il me reste une offrande à la patrie, celle de 1000 liv. de rentes viagères que la loi m'avoit conservé pour indemnité d'anciens bénéfices. Souffrez que je dépose sur votre bureau ma renonciation formelle à cette pension, & que j'en demande acte ainsi que de ma déclaration. (On applaudit).

La convention a accordé à Sieyès acte de sa déclaration, & a ordonné que son discours sera inséré au bulletin.

Séance du 22 brumaire.

Une dépêche, arrivée de l'île ci-devant Bourbon, annonce que cette colonie est à la hauteur de la révolution, & que, dans tous les cantons, le serment a été prêté à la république une & indivisible.

Lacombe-St-Michel, représentant dans l'île de Corse, fait connoître un nouveau trait de lâcheté & d'atrocité de la part des Anglois: lors de l'attaque de St-Florens, une gondole, qui transportoit de Calvi à Bastia des malades & blessés, entr'autres le frère de Salicetti, fut assailli par quatre vaisseaux de guerre anglois, qui n'eurent pas de peine à s'en emparer; les François faits prisonniers furent envoyés, liés & garottés, à Paoli, qui les tient plongés dans les cachots d'une bastille. — Merlin dit qu'il est juste enfin d'user de représailles envers des ennemis barbares; il observe que si Mayence & Francfort eussent été brûlés par nous, comme l'avoient été par les satellites du nord Lille & Thionville, nous n'aurions pas à regretter nos conquêtes passées. — L'observation de Merlin est renvoyée aux comités de salut public & de la guerre.

Le représentant Laplanche écrit que les troupes qu'il a rassemblées n'attendent, pour tomber sur les brigands fugitifs de la Vendée, que leur jonction avec celles de la Manche: les rapports varient beaucoup sur le nombre de ces brigands; les uns estiment qu'ils sont 80 mille; les autres assurent qu'ils ne sont qu'environ 15 à 20 mille: ce qui est certain, c'est qu'ils ont avec eux des milliers de femmes, d'enfants, de prêtres & de gens de robe: il n'est pas moins certain qu'ils éprouvent une grande disette de subsistances, car ils se débarrassent des prisonniers, soit en les fusillant, soit en les renvoyant sous le serment de ne jamais servir contre l'armée catholique & royale: des étrangers, Russes, Polonois, Alle-

mands & Juifs, forment la moitié de leurs forces. Il paroît que le Calvados ne les tente plus, & qu'ils ont le projet de se placer dans la ci-devant Bretagne; il se dirigent sur Avranches & Granville, où l'on est fondé à croire qu'ils peuvent avoir des intelligences, & semblent convoiter Saint-Malo; mais on les y attend de pied ferme: lors de notre retraite de Fougères, les aristocrates de cette commune ont eu la barbare lâcheté de fusiller nos troupes par les fenêtres, & pendant ce tems, la garde nationale restoit immobile à son poste. L'artillerie de ces brigands doit être nombreuse, car ils brisent les canons dont ils s'emparent, de peur qu'ils ne retombent en notre pouvoir. Les armées de l'Ouest, du Coté de Cherbourg & de Rennes concertent leurs mouvemens pour donner le dernier coup à cette hydre & la précipiter dans la mer.

Merlin de Thionville propose de faire traduire au tribunal révolutionnaire deux généraux qui commandoient sept mille hommes au poste de Varras. Pendant que les rebelles passaient la Loire, l'un de ces généraux dormoit, & l'autre étoit absent. — L'assemblée passe à l'ordre du jour motivé sur l'existence de la loi.

Philippeaux dénonce un chef des bureaux de la guerre, pour avoir dit le lendemain du rapport du décret concernant Ronfin & Rossignol, que, malgré tous les décrets de la convention, un général qu'il protégeroit ne pourroit être puni. Philippeaux demande ensuite que le comité de salut public présente un rapport général sur les évènements de la Vendée, & fasse connoître les pièces importantes qu'un représentant avoit écrit qu'il portoit sur son cœur. — Renvoyé aux comités de salut public & de sûreté.

Barrère prévient la convention que les pouvoirs du comité de salut public étant sur le point d'expirer, il est nécessaire de renouveler ce comité. — La convention décrète qu'elle prolonge pour un mois l'existence du comité de salut public.

Barrère dit ensuite, que les brigands de la Vendée en évacuant Laval, Ernée, Mayenne, Fougères & plusieurs autres villes, prouvent clairement qu'ils sont en pleine fuite, & qu'ils ne se sentent pas assez forts pour se cantonner; il paroît qu'il se sont rendus maîtres de Dol, petite ville ouverte. Ils sont pressés depuis Rennes jusqu'à Saint-Malo, par l'armée que commande Rossignol; & d'un autre côté, les armées des côtes de Cherbourg & de l'Ouest les poussent avec vigueur. Une lettre du 16 brumaire porte, que ces brigands comptent parmi eux environ 4 mille prêtres, 5 mille femmes & 6 mille blessés. L'épidémie fait des ravages dans quelques-uns de leurs corps; ils marchent vers Dol; ils ne sont restés que 24 heures à Mayenne: à Ernée, il y a eu une action dans laquelle ils ont perdu un de leurs chefs; ils ont pillé dans cette ville, même chez les aristocrates: à Fougères ils ont aussi essuyé un combat, & ont pillé chez tous les habitans indistinctement: à Mayenne, ils ont émis des billets-monnaie.

Billaut-Varenes annonce que le comité de salut public a pris les dernières mesures pour exterminer, non-seulement les rebelles de la Vendée, mais les rebelles qui, de divers côtés agitent la république.

Paiemens de l'hôtel-de-ville de Paris, six premiers mois 1793.
Toutes Lettres.